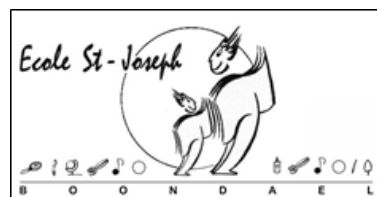


Appel à candidature pour l'admission au stage dans une fonction de directeur/trice, à l'école fondamentale ordinaire Saint-Joseph Boondael



Pouvoir Organisateur : ASBL Ecole Saint-Joseph Boondael, chaussée de Boondael 621, 1050 - Ixelles

Ecole : Ecole Saint-Joseph Boondael, chaussée de Boondael 621, 1050 – Ixelles, <https://stjosephboondael.be/>

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2019

Dépôt des candidatures : au plus tard le lundi 16 avril 2018

Fonction : Directeur/trice sans classe

Nature de l'emploi : définitivement vacant

Conditions légales d'accès à la fonction : voir annexe 1

Profil recherché : voir annexe 2

Conditions de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le lundi 16 avril 2018

- 1) par recommandé ou déposées contre accusé de réception,
- 2) ET par e-mail à jobs@stjosephboondael.be

Le dossier de candidature comprendra :

- Un portfolio professionnel (incluant votre curriculum vitae et votre lettre de motivation). Voir description en annexe 4.
- Pour ce qui n'est pas inclus dans le portfolio professionnel, toutes les informations et documents requis pour justifier votre classement dans les paliers (diplôme, fonction(s)/réseau pour le(s)quelles vous possédez éventuellement une nomination, années d'ancienneté...).

Les candidats retenus sur base de leur dossier de candidature et satisfaisant aux conditions légales d'engagement en seront informés dans les deux semaines suivants la clôture des candidatures, ainsi que des dates et du processus de sélection qui se terminera fin juin 2018.

Coordonnées de la personne auprès de laquelle la candidature doit être envoyée :

- Par courrier : Pouvoir Organisateur Ecole Saint-Joseph Boondael, c/o Monsieur Quentin Marchandise, Chaussée de Boondael 621, 1050 – Ixelles
- Par mail : jobs@stjosephboondael.be

Coordonnées des personnes de contact auprès desquelles divers renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Marc Decastiau (Directeur actuel) : 0473 45 48 51
- Quentin Marchandise (Président du PO) : 0478 88 65 50
- Pénélope Moorkens (Membre du PO) : 0472 38 30 07

Annexe 1 : Conditions légales d'accès à la fonction

Annexe 2 : Profil de poste

Annexe 3 : Titres de capacité

Annexe 4 : Portfolio professionnel

Annexe 1 : Conditions légales d'accès à la fonction

Les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats sont les suivantes ¹¹:

Palier 1 (article 80)

- Etre titulaire (temporaire et/ou définitif) depuis 7 ans dans l'enseignement libre subventionné confessionnel²², d'une des fonctions de recrutement, de sélection, de promotion dans la catégorie du personnel directeur et enseignant^{33 44}
- Etre titulaire à titre définitif, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire⁷ d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel.....^{2 55}
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur
- Etre porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102⁶⁶
- Avoir réussi au moins 3 modules de formation
- Avoir posé sa candidature

Palier 2 (article 81 § 1er)

- a) soit remplir toutes les conditions visées au Palier 1 de l'appel aux candidats à l'exception des deux dernières conditions (avoir répondu à l'appel aux candidats et être titulaire de trois attestations de réussite) ;
- b) soit remplir toutes les conditions visées au Palier 1 de l'appel aux candidats au sein de l'enseignement subventionné (libre ou officiel), à l'exception de la dernière condition (avoir répondu à l'appel aux candidats).

Palier 3 (article 82 § 1er)

1° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire⁷⁷, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel.....^{2 5} ;

2° exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102⁸⁶.

¹¹ Le Pouvoir organisateur doit respecter l'ordre des paliers visés par le présent appel à candidature mais peut en limiter le nombre

²² Préciser la religion

³³ Cette ancienneté se calcule selon les modalités fixées à l'article 29bis (enseignement fondamental et secondaire) ou 29ter (enseignement de promotion sociale) du décret du 1^{er} février 1993.

⁴⁴ Dans l'enseignement fondamental, cette ancienneté doit être acquise dans l'enseignement fondamental

⁵⁵ Dans l'enseignement artistique à horaire réduit, la condition de l'exercice d'une fonction comportant une demi-charge est remplie si celle-ci est prestée dans l'enseignement organisé au sein d'un ou de plusieurs pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné

⁶⁶ Voir annexe 3

⁷⁷ Biffer la mention inutile

Palier 4 (article 82 § 2)

a) soit un membre du personnel temporaire prioritaire au sens de l'article 34, § 1^{er} du décret du 1^{er} février 1993 précité, remplissant les conditions suivantes :

- 1° être temporaire prioritaire au sein du pouvoir organisateur ;
- 2° être titulaire, à titre temporaire, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire⁷, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel.....^{92 5}
- 3° exercer à titre temporaire une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102¹⁰⁶

b) soit un membre du personnel engagé à titre définitif, remplissant les conditions suivantes :

- 1° être titulaire à titre définitif avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire¹¹⁷ d'une fonction comportant au moins une demi charge dans l'enseignement subventionné (libre ou officiel);
- 2° exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102⁶.

Palier 5 (article 82 § 3)

a) soit

- 1° être titulaire, à titre temporaire, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire ⁷, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel^{2 5};
- 2° exercer à titre temporaire une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102⁶

b) soit

- 1° être titulaire à titre définitif depuis six ans au moins, d'une fonction de recrutement ou de sélection comportant au moins une demi-charge dans un centre psycho-médico-social subventionné,
- 2° être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 susmentionné⁶.

⁹² Préciser, le cas échéant, la confession dont se réclame l'établissement

⁵ Dans l'enseignement artistique à horaire réduit, la condition de l'exercice d'une fonction comportant une demi-charge est remplie si celle-ci est prestée dans l'enseignement organisé au sein d'un ou plusieurs pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné

¹⁰⁶ Voir annexe 3

¹¹⁷ Biffer la mention inutile

Palier 6 (ce palier ne s'applique pas à l'enseignement secondaire)

(article 82 § 4) Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement maternel, primaire ou fondamental	(article 82 § 5) Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement de promotion sociale.
<p>1° être titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement libre subventionné confessionnel², d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie du personnel directeur et enseignant. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29bis du décret du 1^{er} février 1993 précité;</p> <p>2° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire ⁷, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel^{2 5};</p> <p>3° exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions dans l'enseignement secondaire du degré inférieur et être porteur d'un <u>diplôme d'AESI</u>, pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant du groupe A pour la fonction exercée ;</p> <p>4° avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation ;</p> <p>5° avoir répondu à l'appel aux candidats.</p>	<p>1° être titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement libre subventionné confessionnel², d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie du personnel directeur et enseignant. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29ter du décret du 1^{er} février 1993 précité ;</p> <p>2° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage / avant l'engagement à titre temporaire⁷, d'une ou plusieurs fonctions comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel^{2 5};</p> <p>3° exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions <u>dans l'enseignement secondaire et/ou dans une Haute Ecole</u>, et être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102⁶ ;</p> <p>4° avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation ;</p> <p>5° avoir répondu à l'appel aux candidats.</p>

Palier 7

1° Etre temporaire prioritaire (groupe 1 ou 2)

2° Etre titulaire temporaire pour ½ charge au moins dans le subventionné

3° Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur (art.102. cf tableau ci-dessous)

4° Etre porteur du titre (art.102. cf tableau ci-dessous).

Palier 8

1° Etre temporaire (non prioritaire)

2° Etre titulaire temporaire pour 1/2 charge au moins dans le subventionné

3° Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur (art.102. cf tableau ci-dessous)

4° Etre porteur du titre (art.102. cf tableau ci-dessous).

Palier 9 (ce palier ne s'applique pas à l'enseignement secondaire)

Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement maternel, primaire ou fondamental	Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement de promotion sociale.
1° être titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement subventionné, d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie en cause. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29bis du décret du 1er février 1993 précité;	1° être titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement subventionné, d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie en cause. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29bis du décret du 1er février 1993 précité ;
2° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel ;	2° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage, d'une ou plusieurs fonctions comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel ;
3° exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions dans l'enseignement secondaire du degré inférieur et être porteur d'un <u>diplôme d'AESI</u> , pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant du groupe A pour la fonction exercée ;	3° exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions <u>dans l'enseignement secondaire et/ou dans une Haute Ecole</u> , et être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 susmentionné ;
4° avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation ;	4° avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation ;
5° avoir répondu à l'appel aux candidats	5° avoir répondu à l'appel à candidature

Hors Paliers

Possibilité de mise en concurrence des candidatures des membres du personnel répondant aux conditions des articles 80 à 82 avec celles des membres du personnel titulaires à titre définitif d'une fonction de direction.

Le Pouvoir organisateur se réserve en outre le droit de prendre en compte la **candidature d'un membre du personnel déjà engagé à titre définitif dans une fonction de direction**, et ce conformément à l'article 82bis du décret du 2 février 2007.

Annexe 2 : Profil de poste

Le Pouvoir Organisateur de l'école Saint-Joseph Boondael recherche un directeur/une directrice enthousiaste pour janvier 2019 en remplacement du directeur actuel qui part à la retraite.

L'école fondamentale Saint Joseph Boondael

L'école familiale de 350 élèves fait partie du réseau libre catholique subventionné. Située à Ixelles/Bruxelles, elle est à la fois une école de quartier et une école qui attire des élèves venant de plus loin pour le projet pédagogique.

L'école est en pédagogie active et basée sur le plan Iéna de Peter Petersen. Communauté de vie, coopération, place à la parole et respect sont nos valeurs clés.

La pédagogie poursuit une continuité des apprentissages par un fonctionnement en cycles de 2 ans. Chaque cycle composé de 75 élèves est encadré par 4 enseignants (dont un enseignant néerlandophone). Le néerlandais est ainsi intégré dans les apprentissages et la vie de l'école. Chaque cycle travaille en espaces ouverts formant de grands « plateaux ». La variété et la modernité des modalités d'apprentissages forment un pilier de la pédagogie Iéna. Le travail collectif et collaboratif est central et l'enfant y est acteur de ses apprentissages.

Le fonctionnement actuel entre tous les acteurs de l'école est vivant et fluide (direction, enseignants, éducateurs, secrétariat, personnel ouvrier, élèves, Pouvoir Organisateur, parents, association de parents). Tous collaborent et 'jouent le même jeu'.

L'école Saint-Joseph est une école avec des projets variés, une équipe d'enseignants et d'éducateurs engagée et une communauté de parents soutenante.

L'équipe éducative se compose d'une vingtaine d'enseignants à laquelle il faut ajouter une secrétaire à 4/5^e temps, des éducateurs, et une personne pour le nettoyage et l'entretien.

Le soutien administratif à la direction permet au directeur de se consacrer à son rôle premier de leader pédagogique. L'ensemble de l'équipe éducative, direction comprise, travaille dans un esprit collectif au service d'un projet commun.

Nous souhaitons la continuité de notre projet pédagogique actuel, tout en continuant à innover et à le faire évoluer.

www.stjosephboondael.be

Le directeur / la directrice

Les qualités et compétences requises et souhaitées sont les suivantes :

- Prioritairement, du **leadership**
 - Leadership pédagogique, gage de la cohésion des équipes enseignantes et de la qualité de l'enseignement : être capable de faire travailler de manière collective les enseignants autour de la pédagogie ; avoir une pensée articulée sur l'éducation et la pédagogie qui soit cohérente avec les valeurs de la pédagogie Iéna
 - Leadership au sens large : capacité de gestion des individus, d'accompagnement des personnes, d'évaluation, de motivation et d'engagement des enseignants ; capacité de gestion d'équipe, d'animation et de stimulation du travail collectif.
 - Capable d'exercer une fonction d'autorité dans un cadre participatif et collaboratif

- **Compétences stratégiques et de pilotage :**
 - Être capable de construire puis de développer une vision stratégique d'ensemble, de la traduire en objectifs clairs et partagés, de définir les stratégies et actions pour les atteindre, de coordonner les ressources et fédérer les énergies des différents acteurs, d'analyser l'évolution des indicateurs clés et de réorienter les actions sur cette base ; et cela en collaboration avec les membres du pouvoir organisateur.
 - Être capable de susciter la remise en question et d'animer le changement et les évolutions.

- **Compétences relationnelles et qualités personnelles**
 - Posséder un style de gestion des individus, adultes et enfants, basé sur la confiance et la transparence.
 - Capable de communiquer de manière constructive et positive.
 - Se rendre disponible et prendre le temps du dialogue
 - Mettre en avant les valeurs de solidarité et de coopération.
 - Incarner la valeur respect, aussi bien vis-à-vis de l'enfant que vis-à-vis des acteurs de l'école (parents, enseignants, personnel).
 - Aborder l'échec sous l'angle de ce qu'on peut en tirer de positif et les problèmes sous l'angle de la recherche de solutions
 - Être ouvert au monde dans l'optique d'une école interactive avec le monde ; être capable tant de se laisser interpeller en tant que Directeur que de permettre, à l'école de se laisser interpeller
 - Résistant au stress.
 - Aisance à parler en public et assertivité

- En tant que repère stable et exemplaire vis-à-vis des enfants, avoir une grande capacité d'écoute, d'empathie, de bienveillance, de patience et de prise de recul.
 - Avoir une capacité aigüe à se mettre en lien avec les enfants pour pouvoir les accompagner dans leurs projets et/ou en cas de difficultés
- **Expérience :**
 - Disposer d'une expérience probante en pédagogie active et marquant un intérêt pour la pédagogie Iéna
 - Avoir une bonne compréhension des missions prioritaires de l'enseignement telles que définies par le décret « mission » et dans le Pacte d'Excellence
 - Expérience de gestion d'équipe
 - Une expérience de direction est un plus
- **Compétences diverses**
 - Capable de coordonner la gestion administrative, financière et matérielle
 - Apte à intégrer les réalités et contraintes financières d'une école de la taille de Saint-Joseph, et capable de lire les comptes de l'école et de fonctionner dans le cadre d'un budget
 - Capable de gérer des tâches multiples en parallèle, en définissant correctement leur niveau de priorité et en déléguant efficacement.
 - Capable de comprendre et de se faire comprendre en Néerlandais.
 - Maîtrisant l'outil informatique

Bien qu'une fonction de direction dans l'enseignement inclût des responsabilités administratives et de gestion financière et patrimoniale, nous ne souhaitons pas engager une direction désireuse d'y consacrer la majorité de son énergie et de rechercher l'excellence sur cet axe. Une gestion 'suffisamment bonne' est tout ce qui est attendu.

Annexe 3 : Titres de capacité

Tableau II annexé à l'article 102 du Décret du 2 février 2007 (tel que modifié par le décret du 13 juillet 2016)

1. Fonction de promotion	2. Fonction(s) exercée(s)	3. Titre(s) de capacité
Directeur d'école fondamentale	<p>a) Instituteur maternel, instituteur maternel chargé des cours en immersion linguistique, instituteur primaire instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique, maître d'éducation physique, maître de seconde langue (allemand), maître de seconde langue (anglais) maître de seconde langue (néerlandais), maître de travaux manuels, maître d'éducation musicale, maître de morale, maître de philosophie et de citoyenneté, maître de religion.</p> <p>b) Maître de psychomotricité</p>	<p>a) Un des titres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'instituteur maternel - Diplôme d'instituteur primaire - AESI <p>Pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant pour une des fonctions visées à la colonne 2</p> <p>b) Diplôme d'instituteur maternel ou AESI</p>

Annexe 4 : portfolio professionnel

Votre portfolio sera le reflet de vos capacités à organiser l'ensemble de vos savoirs, savoir-faire et attitudes vous permettant d'accomplir les missions et les tâches allouées à la fonction de Direction.

C'est un outil qui permet de regrouper, d'organiser, de présenter votre formation, vos pratiques professionnelles et vos réussites diverses.

C'est un témoin de l'évolution de votre cheminement professionnel. Il est singulier car il met l'accent sur votre personnalité professionnelle.

Votre portfolio professionnel comporte les parties suivantes :

Parcours professionnel et formations

Un curriculum vitae avec photo qui :

- Détaille les études, diplômes et expériences pertinentes en lien avec la fonction postulée ;
- Fait apparaître très clairement en quoi ces diverses expériences ont enrichi vos compétences professionnelles au regard de la fonction de Direction (mise en évidence d'un itinéraire professionnel sous la forme d'un récit, d'une ligne du temps, d'un tableau... Il s'agit, brièvement, d'en dégager les grandes étapes et de mettre en lumière le sens de ce parcours).

Compétences et connaissances

Les compétences et connaissances requises sont détaillées dans le profil de poste (voir annexe 2).

Nous vous demandons d'illustrer sous la forme de votre choix, votre maîtrise de ces compétences et connaissances par toute trace utile, partage d'expérience vécue et concrète.

Entre autres, nous vous demandons de relater et d'analyser votre expérience :

- En tant que participant à une concertation pédagogique (de qualité ou non).
- En tant que pilote ou animateur d'un groupe d'adulte.
- En accompagnement individuel (en tant qu'accompagnant ou accompagné)

Vos analyses et conceptions

Nous vous demandons à travers des analyses et/ou des points de vue argumentés, de nous faire part de

- Votre conception de la fonction de direction
- Votre analyse de l'enseignement fondamental : ses points forts, ses « manquements », vos rêves pour celui-ci ...
- Votre vision de la relation à l'enfant dans le cadre scolaire
- Votre vision de l'apprentissage

Autres traces ou rubriques dont vous souhaitez nous faire part

- Compétences particulières dans un domaine
- Projets particuliers
- Hobbys...
- ...

Conclusions

Présenter et argumenter en quoi votre candidature correspond à la fonction sollicitée et ce qui vous motive à postuler.